

Mairie d'Etival-lès-Le Mans  
72700 Etival-lès-Le Mans

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

1ère CATEGORIE

3ème CATEGORIE

### **Monsieur le Maire**

Je soussigné PAULIN Jean-Luc, Vice-Président du club de pétanque d'Etival-lès-Le-Mans domicilié à 57 avenue Georges Duhamel 72000 Le Mans ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons  
du mardi 3 septembre 2024 à 13 heures  
au mardi 3 septembre 2024 à 19 heures

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 27 février 2024

Signature



### **ARRETE DU MAIRE N° 2024-016**

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO

Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu

Arrête :

M PAULIN Jean-Luc, Vice-Président du club de pétanque d'Etival-lès-Le-Mans est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie  
Au terrain de pétanque d'Etival-lès-Le-Mans

Du mardi 3 septembre 2024

à 13 heures

Au mardi 3 septembre 2024

à 19 heures

à l'occasion d'un concours de pétanque

à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 27 février 2024

Le Maire,

